l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun
Savoie

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (C.C.T.P.)

LOT N° 02 : FACADE - PLATRERIE PEINTURE

Mise en conformité de la sous station du siège de la CPAM de la SAVOIE

5 avenue Jean Jaurès
73000 CHAMBERY

Marché 8-2026

Sommaire

02- FACADE - PLATRERIE PEINTURE 5

02.1- DONNES GENERALES 5

02.1.1- Normes et règlements 5

02.1.2- Connaissance des travaux 5

02.1.3- Connaissance des lieux 6

02.1.4- Contenu des prix forfaitaires 6

02.1.5- Connaissance des plans 6

02.1.6- Réception des lieux 6

02.1.7- Protection des ouvrages 6

02.1.8- Documents à fournir 7

02.1.9- Variantes 7

02.1.10- Présentation du devis estimatif 7

02.1.11- Contenu des travaux 7

02.1.12- Nota important 7

02.1.13- Qualification professionnelle 7

02.1.14- Coordination avec les corps d'état 7

02.1.15- Gravois et Nettoyage 8

02.1.16- Sécurité de chantier 8

02.2- DESCRIPTION DES OUVRAGES 9

02.2.1- NOTA : L'entreprise en charge des travaux veillera à limiter les nuisances sonores, à limiter la génération de poussières et limiter la circulation des ouvriers sur le site 9

02.2.2- NOTA : L'ensemble des encombrants devra être évacué par la Maîtrise d'Ouvrage préalablement à l'intervention des entreprises 9

02.2.3- Droits de voirie 9

02.2.4- LOCAL ANCIENNEMENT SAS 9

02.2.4.1- PREPARATIONS 9

02.2.4.1.1- Protection avant travaux de peinture 9

02.2.4.1.2- Préparation des fonds 9
02.2.4.1.3- Choix de teintes - Echantillons 9
02.2.4.2- PLATRERIE 10
02.2.4.2.1- Reprise au plâtre au droit des murs 10
02.2.4.2.2- Impression préalable des murs avant ratissage 10
02.2.4.2.3- Ratissage en 2 passes sur fonds gratté/écaillé avant travaux de peinture au droit des murs 10
02.2.4.3- PEINTURE / REVETEMENTS 10
02.2.4.3.1- Peinture de finition satinée sur murs 10
02.2.4.3.2- Mise en peinture de l'ensemble des réseaux apparents (tuyauterie eau, évacuation,...) 11
02.2.4.4- DIVERS 11
02.2.4.4.1- Nettoyage des sols à la mono-brosse 11
02.2.5- FACADE 11
02.2.5.1- ECHAFAUDAGES / PROTECTIONS 12
02.2.5.1.1- Échafaudage mobile 12
02.2.5.1.2- Clôtures de chantier et signalisation de sécurité 12
02.2.5.2- PREPARATIONS 12
02.2.5.2.1- PROVISION - Décapage d'ancien revêtement 13
02.2.5.2.2- Lavage à la pompe haute pression et traitement anticryptogamique 13
02.2.5.3- MACONNERIE 13
02.2.5.3.1- Traitement des fissures - PROVISION 25% de la surface 13
02.2.5.3.2- Réparation d'éclats béton - PROVISION 25% de la surface 14
02.2.5.4- REVÊTEMENTS DE FACADES 14
02.2.5.4.1- Système de peinture mate de classe D2 - PERLOXANE TT 14
02.2.6- LOCAL STOCKAGE 14
02.2.6.1- Protection des sols et tous ouvrages conservés avant travaux de peinture 14
02.2.6.2- Réalisation du caisson technique en plaque de plâtre coupe-feu EI120 sur ossature métallique - Dim : 2.00 x 2.00 x 1.30 m ht - A confirmer sur site 14
02.2.6.3- Fourniture et pose de trappe de visite coupe-feu EI120 dans le caisson en plaques de plâtres sur ossatures métalliques - Dimension 60x60cm 15
02.2.6.4- Peinture de finition satinée sur murs du caisson - Environ 10m² 15
02.2.7- CONDUIT DE CHEMINEE 15
02.2.7.1- Protection des sols et tous ouvrages conservés avant travaux de peinture 15
02.2.7.2- Dépose et évacuation de la cloison plâtre existante y compris éléments s'y afférents (trappes) 16
02.2.7.3- Fourniture et mise en oeuvre d'une cloison EI120 16
02.2.7.4- Peinture de finition satinée sur murs 16

02- FACADE - PLATRERIE PEINTURE

02.1- DONNES GENERALES

02.1.1- Normes et règlements

L'entreprise du présent lot devra exécuter ses ouvrages selon les règles de l'Art et les textes en vigueur au jour de la soumission et en cours de réalisation et notamment :

Selon les DTU et plus particulièrement les n°:

- 20 - Plâtrerie + additif n°1 du 7/70 + additif 2 du 3/77
- 25.1 - Enduits intérieurs au plâtre + additifs + mémento
- 25.221 - Plafonds constitués par un enduit armé en plâtre
- 25.222 - Plafonds fixés
- 25.231 - Plafonds suspendus en éléments de terre cuite
- 25.31 - Ouvrages verticaux de plâtrerie + mémento
- 25.41 - Ouvrages en plaques de parement en plâtre
- 25.51 - Plafonds en staff
- 58 - Plafonds suspendus
- 58.1 - Mise en oeuvre des plafonds suspendus
- Et les Cahiers des charges spéciaux les concernant.

Selon les règles de calcul du DTU et particulièrement :

- Les caractéristiques thermiques utiles des parois de construction (Th.K.77 de novembre 77)
- Les déperditions de base des bâtiments (Th. titre II de février 75)
- Les coefficients G ou G.1 (Th.G.77 de novembre 77)

Selon les normes françaises diverses concernant la plâtrerie, et particulièrement :

- Les normes P. 06 001 à 004 -Base de calcul des constructions, charges d'exploitation des bâtiments et surcharges
- Les normes X 10 001 -Résistance des matériaux et essais mécaniques

Selon les arrêtés et décrets et particulièrement :

- Du 13.12.63 relatif aux mesures de sécurité concernant les échafaudages,
- 65/48 du 8.1.65 portant règlement d'administration publique concernant la sécurité des travailleurs et notamment dans le Bâtiment et les Travaux Publics.

02.1.2- Connaissance des travaux

La nomenclature des travaux du présent lot a été analysée avec le plus grand soin possible dans le présent CCTP.
Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) a pour objet, la description des travaux et des particularités de l'opération.
L'entrepreneur est tenu d'en prendre connaissance dans sa totalité et ne pourra se prévaloir d'une non-connaissance des travaux confiés à son corps d'état.

De même, l'entrepreneur est tenu de consulter les plans et les détails, fournis à l'appui du présent devis, il ne pourra jamais prétendre les avoir ignorés.
L'entrepreneur est tenu de procéder à une vérification approfondie des documents qui lui seront remis en vue de l'établissement de ses prix forfaitaires et de signaler le cas échéant, au cabinet PLENETUDE, les erreurs, contradictions ou omissions qu'il pourrait constater et ceci pendant la période d'étude de sa proposition ; en tout état de cause, jamais après la remise de celle-ci.

02.1.3- Connaissance des lieux

Le fait d'avoir soumissionné suppose que l'entrepreneur a obtenu tous les renseignements nécessaires à la parfaite réalisation de ses travaux, qu'il a visité les lieux, et qu'il s'engage à exécuter ces ouvrages dans les règles de l'Art, et ce, sans jamais pouvoir prétendre à aucun supplément sur les prix convenus, qui ne seraient et ne pourraient d'ailleurs être financés. Il ne saurait se prévaloir ultérieurement à la conclusion du marché, d'une connaissance insuffisante des sites, lieux et terrains d'implantation, nature du sol, moyens d'accès, conditions climatiques en relation avec l'exécution de ses travaux.

02.1.4- Contenu des prix forfaitaires

Les prix forfaitaires devront comprendre toutes les fournitures, façons et accessoires nécessaires au parfait achèvement des ouvrages en conformité avec l'art de bâtir et avec les lois et règlements en vigueur, même si certaines de ces fournitures ou façons n'étaient pas mentionnées dans les documents relatifs à ces ouvrages.
L'entrepreneur ne pourra modifier ultérieurement ses prix forfaitaires en invoquant une définition insuffisante des travaux qu'il est présumé connaître parfaitement au moment de l'établissement de ces prix.

Les prix remis par l'entrepreneur devront néanmoins inclure :

- Les droits de voiries,
- Les frais d'échafaudages, ainsi que les installations de sécurité réglementaires,
- L'accessibilité des échafaudages aux autres corps d'état, ainsi que la mise à disponibilité des moyens de levage, pendant la durée de leur présence sur le chantier, moyennant un prix de location à convenir entre les entreprises concernées.
- La réception de l'échafaudage, et la réalisation lors de chaque rotation d'un procès-verbal de réception,

02.1.5- Connaissance des plans

L'entrepreneur devra vérifier soigneusement toutes les cotes portées aux dessins et s'assurer de leur concordance tant entre les divers plans qu'avec les bâtiments existants, s'il s'agit de rénovation ou s'il existe une mitoyenneté.

02.1.6- Réception des lieux

Le fait de commencer les travaux, suppose que l'entrepreneur accepte les lieux tels qu'ils sont. Il devra, pour éviter tout conflit avec les autres entrepreneurs, réceptionner les ouvrages sur lesquels il aura à travailler.
S'il avait des réserves à formuler, il devrait demander l'inscription en P.V au coordinateur de travaux, avant tout commencement d'exécution de sa part. Passé ce délai, sa réclamation serait jugée irrecevable.

02.1.7- Protection des ouvrages

L'entrepreneur est responsable de tous les dégâts qu'il pourrait occasionner sur ses ouvrages, les ouvrages des autres corps d'état ou les ouvrages mitoyens. Dégâts qui pourraient survenir soit de son fait, soit de celui de son personnel ou des intempéries : gel, déshydratation, etc...
La remise en état serait alors à sa charge et à ses frais et ceci sans délai d'exécution. Pour pallier à ces inconvénients, il lui appartient donc de prendre toutes précautions utiles :

- Protections, bâchages, etc...
- Protection contre le vol,

Qui sont implicitement contenues dans sa proposition.

Il assurera directement ou par l'entremise d'un responsable compétent, une surveillance sérieuse de son chantier.

02.1.8- Documents à fournir

L'entrepreneur devra joindre obligatoirement à sa soumission et aux pièces annexes définies au C.C.A.P. :

- Le présent document daté et signé.
- Le Devis Quantitatif Estimatif (DQE) daté et signé.
- Le croquis et notes éventuels détaillant les techniques de mise en œuvre.

02.1.9- Variantes

Dans un but d'économie ou de rapidité d'exécution, l'entrepreneur peut proposer soit des matériaux différents, soit un système constructif différent, sans toutefois nuire à la qualité de la prestation. Il ne pourra le faire sans que lesdits matériaux soient conformes aux exigences légales. Cette proposition devra alors figurer en variante de sa soumission, mais seulement en variante, avec un court exposé des motifs. Le BET jugera du bien fondé et transmettra au Maître de l'ouvrage, avec tout avis nécessaire, pour décision.
Ces matériels ou équipements ainsi proposés devront faire l'objet de présentation sous forme d'échantillons, chaque fois que le Maître de l'ouvrage ou le BET l'exigeront.

02.1.10- Présentation du devis estimatif

Le devis estimatif sera présenté suivant l'ordre des articles du quantitatif joint, sous peine de rejet pur et simple de la proposition.
Il devra d'autre part, signaler lors de sa remise et en aucun cas après, les travaux que le quantitatif fourni n'auraient à son avis pas explicitement prévu. Ces travaux devront être chiffré par l'Entreprise.

02.1.11- Contenu des travaux

Les prix remis par l'entrepreneur devront inclure :

- Les calculs des ouvrages d'évacuation des eaux pluviales
- La fourniture et la pose de toutes cales ou formes de pente accessoires
- L'exécution des solins ou calfeutrements
- Le panne tonnage et le hourdage des angles divers, s'il y a lieu,
- La vérification des supports exécutés par le charpentier ou le maçon, avec en cas de désaccord, consignation par P.V. du Maître d'Ouvrage, au début de l'ouvrage (en aucun cas en cours ou après)
- La protection des ouvrages existants exposés aux intempéries
- Les raccords d'étanchéités, après pose d'éléments tels que châssis de toit, chatières, rives, etc...
- Tous raccords permettant la sortie hors toit des conduits de fumée et de ventilation.
- Les frais d'échafaudages, ainsi que les installations de sécurité réglementaires.

02.1.12- Nota important

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de ne traiter qu'une partie du projet, l'entreprise ne pourra demander aucun supplément pour commande partielle.

02.1.13- Qualification professionnelle

Il est demandé au soumissionnaire de justifier de sa qualification O.P.Q.C.B. et de ses références en rapport avec la nature des travaux à réaliser pour ce projet.

02.1.14- Coordination avec les corps d'état

L'entrepreneur devra réaliser ses ouvrages en parfaite coordination avec tous les autres corps d'état et notamment ceux des

autres lots intervenants dans le logement.
S'il y avait une emprise quelconque sur la voie publique, la demande d'autorisation serait préalablement déposée à la Mairie ou faite par l'entrepreneur de ce lot.
Toutes ces sujétions étant incluses dans ses prix et délais d'exécution.

02.1.15- Gravois et Nettoyage

Tous les déblais, déchets et gravois provenant des travaux du présent lot seront évacués aux décharges publiques par le titulaire du présent lot au fur et à mesure de l'avancement des travaux.
L'entreprise du présent lot, doit le nettoyage des parties communes du chantier en fin de journée et en fin de chantier.

Il est rappelé à l'entrepreneur de veiller à ce qu'aucun dégât ou salissure quelconque ne soit fait aux ouvrages des autres corporations.

02.1.16- Sécurité de chantier

Les protections nécessaires destinées à assurer la sécurité du personnel, suivant la législation en vigueur, sont à la charge du présent lot et comprises dans son prix.

02.2- DESCRIPTION DES OUVRAGES

02.2.1- NOTA : L'entreprise en charge des travaux veillera à limiter les nuisances sonores, à limiter la génération de poussières et limiter la circulation des ouvriers sur le site

02.2.2- NOTA : L'ensemble des encombrants devra être évacué par la Maîtrise d'Ouvrage préalablement à l'intervention des entreprises.

02.2.3- Droits de voirie

L'entrepreneur fera les démarches pour obtenir les accords et les autorisations de voiries nécessaires à l'exécution de l'ensemble de ses travaux pour la durée complète du chantier.

Il aura à sa charge toutes demandes d'autorisations auprès des services municipaux, préfectoraux ou de police pour l'utilisation et l'empiétement des voiries ainsi que les frais s'y afférents. L'entrepreneur est responsable des contraventions de toute nature qu'il peut encourir du fait de la non observation des règlements locaux de voirie.

Localisation :
Chantier

02.2.4- LOCAL ANCIENNEMENT SAS

02.2.4.1- PREPARATIONS

02.2.4.1.1- Protection avant travaux de peinture

Mise en oeuvre de protection fiable de type polyane et scotch (ou tout autre moyen) pendant les travaux dans une partie du nouveau local chaufferie (anciennement SAS) pour conservation des ouvrages en état, y compris tous détails et replis des protections en fin d'intervention.

Ouvrages concernés :

- Portes
- Equipements
- Placard technique
- etc...

Liste non exhaustive.

Localisation :
Anciennement SAS

02.2.4.1.2- Préparation des fonds

Lavage et brossage à fond d'anciennes peintures sur murs avant travaux de remise en peinture.

Y compris grattage et écaillage des zones de revêtement mal adhérent et évacuation des gravats en décharge spécialisée.

Localisation :
Anciennement SAS - Ensemble des surfaces remise en peinture

02.2.4.1.3- Choix de teintes - Echantillons

Poste forfaitaire pour la présentation des différents traitements décrits au présent cahier des charges (décapage, mise en peinture, nettoyage, pose d'ouvrage divers, …) sur une surface représentative suite au pré-choix de teintes retenu afin d'obtenir le rendu final des différents systèmes pour validation.

L'entrepreneur est tenu de réaliser 3 échantillons de teintes demandés par le Maître d'Ouvrage.

Localisation :
Anciennement SAS

02.2.4.2- PLATRERIE

02.2.4.2.1- Reprise au plâtre au droit des murs

Travaux de reprises au plâtre en recherche sur l'ensemble des fonds, comprenant :

- Travaux préparatoires, sondage systématique de l'ensemble des fonds traités,
- Purge, grattage des zones mal adhérentes,
- Pose de bandes calicots si nécessaires,
- Rebouchage au plâtre, repassé, soigné et 2e passe de grain / finition identique à l'existant,
- Ponçage, époussetage
- Reprise de maçonnerie si nécessaire

Y compris toutes sujétions de bonne exécution.

Localisation :
Anciennement SAS - Ensemble des surfaces remise en peinture

02.2.4.2.2- Impression préalable des murs avant ratissage

Application d'une couche d'impression adaptée au support pour blocage des fonds avant application d'un ratissage au plâtre sur les murs.
Compris tous détails et toutes sujétions d'exécutions.

Localisation :
Anciennement SAS - Ensemble des surfaces remise en peinture

02.2.4.2.3- Ratissage en 2 passes sur fonds gratté/écaillé avant travaux de peinture au droit des murs

Mise en oeuvre d'un enduit de ratissage au plâtre des murs en ***deux passes***, avant mise en peinture des fonds, comprenant :

- Lessivage et décapage des anciennes peintures
- Mise en oeuvre d'un enduit de ratissage au plâtre des murs en **deux passes, garantissant la planéité du support.**
- Ponçage, époussetage

Y compris toutes sujétions de mise en œuvre.

Localisation :
Anciennement SAS - Ensemble des surfaces remise en peinture

02.2.4.3- PEINTURE / REVETEMENTS

02.2.4.3.1- Peinture de finition satinée sur murs

Peinture acrylique à 3 couches, comprenant :

- application d'une couche d'impression à base de résine acrylique en dispersion aqueuse type ALPHA BL IMPRESSION de SIKKENS, ou équivalent,
- application de deux couches de peinture satinée en phase aqueuse type ALPHA BL SATIN de SIKKENS ou équivalent,
- réchampissages, nettoyage après coup et toutes sujétions.

Coloris au choix du Maître d'Ouvrage dans la gamme de fabrication.

Localisation :
Anciennement SAS - Ensemble des surfaces remise en peinture

02.2.4.3.2- Mise en peinture de l'ensemble des réseaux apparents (tuyauterie eau, évacuation,…)

Système de peinture laque brillante formulée aux résines alkydes uréthanes en phase solvant, comprenant :

- Lessivage, dégraissage, rinçage, séchage,
- Grattage et brossage à la brosse métallique des zones corrodées,
- Retouches partielles des parties corrodées ou à nu, ou en totalité si nécessaire, avec un primaire d'accrochage multi-supports antirouille type MULTIDOX PRIM de chez PLASDOX ou équivalent, à raison de 11 à 18 m²/L
- Application en finition de deux couches de MULTIDOX de chez PLASDOX à raison de 10 à 12 m²/Litre/couche et par couche ou équivalent,
- Nettoyage après coups et toutes sujétions de mise en oeuvre suivant les prescriptions du fabricant.

Coloris au choix du Maître d'Ouvrage dans la gamme de fabrication.
Compris protection et réchampis.

Classification :
AFNOR NF T 36-005 Famille I Classe 4a

Localisation :
Anciennement SAS - Réseaux apparents, etc

02.2.4.4- DIVERS

02.2.4.4.1- Nettoyage des sols à la monobrosse

Nettoyage des sols et escaliers à la monobrosse,
Y compris toutes suggestions

Localisation :
Anciennement SAS – Sol

02.2.5- FACADE



02.2.5.1- ECHAFAUDAGES / PROTECTIONS

02.2.5.1.1- Échafaudage mobile

Échafaudage mobile avec système d'assemblage simple, constitués d'éléments tubulaires à emboîtement avec :

- Cadres acier en tube 48,3 x 3,2 mm, pour les montants verticaux.
- Gardes corps acier constitués de deux lisses (y compris en retour), pour respect de la sécurité réglementaire et une meilleure rigidité de l'échafaudage.
- Planchers antidérapants.
- Tous accessoires nécessaires à la sécurité en vigueur (plinthes, échelle, joints de sécurité garde-corps sur retour).
- Tous platelages nécessaires.

Les prix ci-après comprennent l'amenée du matériel, le montage, le démontage et le repliement en fin de travaux selon les normes de sécurité en vigueur.

Localisation :
Chantier

02.2.5.1.2- Clôtures de chantier et signalisation de sécurité

Mise en place de clôture de chantier type HERAS et de signalisation de sécurité au droit des zones de travail et de stockage comprenant :

- Le déchargement, éléments de fixation, démontage, enlèvement en fin de chantier des barrières (hauteur 2.00 ml)
- La mise en œuvre de toutes signalisations nécessaires pour l'information et la sécurité des piétons et des occupants de la résidence.
- Le balisage, les consignes d'affichage, le dévoiement des piétons,...

Y compris toutes sujétions pour la sécurité des piétons.

Localisation :
Chantier

02.2.5.2- PREPARATIONS

02.2.5.2.1- PROVISION - Décapage d'ancien revêtement

Solution de décapage au choix de l'entreprise :

Thermique : mise à nu des supports par brûlage à vif et grattage des anciens revêtements,

ou

Chimique : décapage chimique de l'ancien revêtement par application à la brosse ou au rouleau d'un décapant approprié, suivi d'un raclage au couteau de peintre. Ouverture au triangle des fissures supérieures à 1 mm Élimination des anciens traitements de fissures.

Y compris protection des menuiseries et tous détails de réalisation, raclage des résidus de revêtement. Traitement des déchets et résidus compris dans ce poste.

Localisation :
Façade

02.2.5.2.2- Lavage à la pompe haute pression et traitement anticryptogamique

Lavage haute pression permettant d'éliminer les salissures, les peintures farinantes, pulvérulente ou non adhérentes, compris traitement général avec un anti mousse, travaux comprenant :

- Raclage, grattage des mousses, époussetage.
- Décontamination anticryptogamique des mousses et moisissures à l'aide d'une solution fongicide.
- Laisser agir et sécher, ne pas rincer.
- En cas de contamination importante, effectuer un lavage HP après le premier traitement et recommencer l'opération.
- Effectuer un mélange 4 à 5 litres de solution concentrée pour 10 litres d'eau. (Salissures incrustées)
- Application par pulvérisation ou au rouleau ou éponge ou brosse, en commençant toujours par le bas du panneau à traiter.
- Laisser agir 5 à 10 minutes
- Brosser les salissures incrustées
- Lavage des fonds maçonnés à la pompe haute pression (adapté la pression au support) et/ou brossage, particulièrement au droit des menuiseries avec un nettoyant et dégraissant dilué avec de l'eau (15 à 20 % selon l'état d'encrassement)
- Suivi d'un parfait séchage pour appliquer par la suite le nouveau système de peinture.

Compris toutes protections au droit des ouvertures.
S'assurer d'un séchage total avant l'application.

Localisation :
Façade

02.2.5.3- MACONNERIE

02.2.5.3.1- Traitement des fissures - PROVISION 25% de la surface

Traitement des fissures comprenant :

- Élimination si nécessaire des anciens traitements de fissures,
- Ouverture au triangle des fissures pour les fissures d'une ouverture comprise entre 0.2 et 2mm,
- Calfeutrement de la fissure à l'aide d'un mastic plastique de 1iere catégorie monocomposant, à base de polymère acrylique en dispersion aqueuse,
- Pontage au droit de la fissure avec d'une bande de pontage adaptée,

Y compris toutes sujétions de mise en œuvre.

Localisation :
Façade

02.2.5.3.2- Réparation d'éclats béton - PROVISION 25% de la surface

Traitement des poussées de fers sur ouvrages maçonnés en partie courante en recherche, travaux comprenant :

- Après sondage systématique de l'ensemble des fonds par martèlement, brochage et piquage des parties défectueuses, douteuses, ou cloquées,
- Grattage, dégarnissage complet des armatures oxydées et purge pour élimination du béton carbonaté,
- Mise à nu des fers à béton et poussées de fers à béton, dérouillage et passivation des aciers par application d'un passivant inhibiteur de corrosion (conforme à la norme NF EN 1504),
- Renfoncement des aciers pour permettre un bon enrobage,
- Réparation et reconstitution des bétons détériorés au mortier de réparation à base de ciment et de résine en dispersion de faible densité, compris couche d'accrochage sur le support existant,

Y compris lissage de finition au mortier de ragréage, reprise d'arêtes et cueillies, goujonnages nécessaires, coffrages, protections, et toutes sujétions de réalisation.

Localisation :
Façade

02.2.5.4- REVÊTEMENTS DE FACADES

02.2.5.4.1- Système de peinture mate de classe D2 - PERLOXANE TT

Système de peinture d'aspect mate minéral à base de résines siloxanes en dispersion acqueuse classe D2, comprenant :

- Application à la brosse ou au rouleau à poils longs selon la structure du support, d'une couche d'impression de type **PANTIPRIM** de chez **SEIGNEURIE** ou équivalent, à raison de 8 à 12 m²/L
- Application à la brosse ou au rouleau à poils longs, d'une couche de finition de type **PERLOXANE TT** de chez **SEIGNEURIE** ou équivalent, à raison de 175 g/m²/couche
- Application selon prescription du fabricant,
- Nettoyage après coup et toutes sujétions.

Coloris au choix du maître d'ouvrage dans la gamme de fabrication.

Classification :

- Famille I - Classe 7b2/10c
- Classe D2
- Classement : E3V1W3A0

Localisation :
Façade

02.2.6- LOCAL STOCKAGE

02.2.6.1- Protection des sols et tous ouvrages conservés avant travaux de peinture

Fourniture et mise en œuvre d'une protection soignée avant travaux de rénovation, protection du sol par polyane, des murs et ouvrages privatifs par polyane agrafé, des menuiseries par papier autocollant si nécessaire, compris toutes sujétions de pose et repli en fin d'intervention.

Localisation :
Local stockage

02.2.6.2- Réalisation du caisson technique en plaque de plâtre coupe-feu EI120 sur ossature métallique - Dim : 2.00 x 2.00 x 1.30 m ht - A confirmer sur site

Fourniture et mise en œuvre d'un caisson technique en plaques de plâtres coupe-feu EI120 de type Placoplâtre ou équivalent, destiné à l'habillage des réseaux dans le local de stockage comprenant :

- Une ossature métallique type Stil galvanisée, suspendue ou autoportante selon configuration,
- La mise en œuvre de deux plaques de plâtre coupe-feu EI120 type Placoflam ou équivalent, épaisseur 12,5 mm par parement, fixées mécaniquement sur l'ossature,
- L'habillage des retours, sous-faces et tablettes éventuelles,
- Les renforts nécessaires au droit des consoles et équipements,
- Les découpes, réservations et adaptations aux réseaux existants,
- Le traitement des joints entre plaques par bandes et enduits conformément aux prescriptions du fabricant,
- Le traitement des angles par bandes armées ou cornières métalliques,
- La réalisation des joints périphériques assurant l'étanchéité à l'air,
- Le ratissage des surfaces en deux passes pour finition prête à peindre,
- L'évacuation des déchets et nettoyage du chantier après intervention.

Compris dans ce poste le ratissage en 2 passes des murs pour livraison prêt à peindre

Mise en œuvre conforme au DTU 25.41 et aux indications de pose du fabricant, y compris visserie et toutes façons d'accessoires comme le serrage, les coupes, les chaînes d'angle, les liaisons, le traitement des joints.

Dim : 2.00 x 2.00 x 1.30 m ht - A confirmer sur site

Localisation :
Local stockage

02.2.6.3- Fourniture et pose de trappe de visite coupe-feu EI120 dans le caisson en plaques de plâtres sur ossatures métalliques - Dimension 60x60cm

Fourniture et pose d'une trappe de visite acier laqué coupe-feu EI120, compris joint sur le pourtour de la trappe et tous détails de mise en œuvre.

Dimensions : 600 x 600 mm

Localisation :
Au droit du nouveau caisson dans le local STOCKAGE

02.2.6.4- Peinture de finition satinée sur murs du caisson - Environ 10m²

Peinture acrylique à 3 couches, comprenant :

- application d'une couche d'impression à base de résine acrylique en dispersion aqueuse type ALPHA BL IMPRESSION de SIKKENS, ou équivalent,
- application de deux couches de peinture satinée en phase aqueuse type ALPHA BL SATIN de SIKKENS ou équivalent,
- réchampissages, nettoyage après coup et toutes sujétions.

Coloris au choix du Maître d'Ouvrage dans la gamme de fabrication.

Localisation :
Caisson dans le local de stockage

02.2.7- CONDUIT DE CHEMINEE

02.2.7.1- Protection des sols et tous ouvrages conservés avant travaux de peinture

Fourniture et mise en œuvre d'une protection soignée avant travaux de rénovation, protection du sol par polyane, des murs et ouvrages privatifs par polyane agrafé, des menuiseries par papier autocollant si nécessaire, compris toutes sujétions de pose et repli en fin d'intervention.

Localisation :

Conduit de cheminée local CHAUFFERIE

02.2.7.2- Dépose et évacuation de la cloison plâtre existante y compris éléments s'y afférents (trappes)

Dépose & démolition de la cloison plâtres par tous moyens appropriés, y compris dépose de tous éléments s'y afférents :

- Revêtements muraux, trappes, etc..

Compris dans ce poste la protection des éléments conservés et le chargement, le tri, la mise en benne, le transport à la décharge publique, y compris les frais et taxes de déchargement et l'évacuation des gravats à l'avancement des interventions afin de ne pas rester stockés sur la zone de chantier.

Localisation :
Conduit de cheminée local CHAUFFERIE

02.2.7.3- Fourniture et mise en œuvre d'une cloison EI120

Fourniture et mise en œuvre d'une cloison coupe-feu de degré EI120 sur ossature métallique type Placostil ou techniquement équivalent, destinée au coffrage et à l'isolation coupe-feu du conduit de cheminée, comprenant :

- Une ossature métallique galvanisée type Stil M48 ou équivalent, adaptée à la hauteur et aux contraintes du support,
- La mise en œuvre d'un isolant en laine minérale haute densité, épaisseur 120 mm minimum,
- Les appuis, renforts et fixations intermédiaires nécessaires à la stabilité de l'ouvrage,
- La mise en œuvre de parements en plaques de plâtre coupe-feu type Placoflam ou équivalent, permettant d'obtenir un degré coupe-feu EI120 conformément au procès-verbal du système retenu,
- Les habillages, retours, raccords et sujétions nécessaires au droit du conduit,
- Le traitement des joints entre plaques par bandes et enduits conformément aux prescriptions du fabricant,
- Les traitements d'étanchéité périphérique et calfeutrements coupe-feu,
- Toutes découpes, réservations, ajustements et adaptations aux ouvrages existants,
- L'évacuation des chutes et déchets en filière agréée.

Le système mis en œuvre devra disposer d'un procès-verbal de résistance au feu en vigueur justifiant le degré EI120 demandé.

Mise en œuvre conforme au DTU et aux indications de pose du fabricant, y compris visserie et toutes façons d'accessoires comme le serrage, les coupes, les chaînes d'angle, les liaisons, le traitement des joints.

Localisation :
Conduit de cheminée local CHAUFFERIE

02.2.7.4- Peinture de finition satinée sur murs

Peinture acryliques à 3 couches, comprenant :

- application d'une couche d'impression à base de résine acrylique en dispersion aqueuse type ALPHA BL IMPRESSION de SIKKENS, ou équivalent,
- application de deux couches de peinture satinée en phase aqueuse type ALPHA BL SATIN de SIKKENS ou équivalent,
- réchampissages, nettoyage après coup et toutes sujétions.

Coloris au choix du Maître d'Ouvrage dans la gamme de fabrication.

Localisation :
Conduit de cheminée local CHAUFFERIE

Cachet de l'entreprise :	Nom du signataire et signature	